

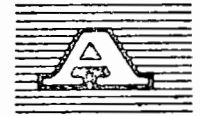
UN LIBRARY

JAN 14 1980

UN/SA COLLECTION



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



PROVISOIRE
A/ES-6/PV.2
11 janvier 1980
FRANCAIS

Sixième session extraordinaire d'urgence

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 11 janvier 1980, à 10 h 30

Président : M. SALIM (République-Unie de Tanzanie)

Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 2185ème à 2190ème séances, du
5 au 9 janvier 1980 15/ (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau A-3550, Alcoa Building, 866, United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 2185^{ème} A 2190^{ème} SEANCES,
DU 5 AU 9 JANVIER 1980

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais proposer, comme je l'ai annoncé hier après-midi, de clore la liste des orateurs aujourd'hui, à midi. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais également prier les membres qui souhaitent présenter des projets de résolution de le faire le plus rapidement possible.

M. BISHARA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous vous félicitons et, en vérité, nous nous félicitons nous-mêmes d'avoir un Président aussi avisé.

Le 29 décembre, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït a rencontré l'ambassadeur soviétique au Koweït. Il a fait part à l'ambassadeur de l'opposition du Gouvernement du Koweït à l'intervention de l'Union soviétique en Afghanistan. Il a expliqué que le Koweït ne pouvait accepter l'intervention militaire d'une puissance, quelle qu'elle soit, dans les affaires intérieures d'un pays, et qui plus est d'un pays musulman, d'un pays non aligné et d'un pays farouchement indépendant, dont le peuple résiste à l'imposition d'une idéologie étrangère - une idéologie contraire à sa religion, à sa culture, à son milieu, à son histoire et à son caractère.

Le 30 décembre, le porte-parole du Cabinet a déclaré, après une réunion du Cabinet, que le Koweït s'opposait à l'intervention armée dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. L'élément principal de l'histoire du peuple afghan est sa résistance intrépide à la domination étrangère. Il n'a jamais accepté la domination étrangère. Il n'a jamais hésité à faire d'immenses sacrifices pour maintenir son indépendance. Les relations entre le peuple afghan et les arabes remontent à plus de 1 000 ans. Les liens religieux, culturels et géographiques qui ont toujours existé entre les arabes et le peuple afghan nous obligent à défendre le droit du peuple afghan de décider de son propre

M. Bishara (Koweït)

destin sans ingérence étrangère. Il ne fait pas de doute qu'il y a intervention étrangère en Afghanistan, en violation du caractère non aligné du pays, au mépris de la Charte des Nations Unies et en contravention avec le droit international.

Je voudrais citer le prophète Mohammed. Il est très difficile de traduire en anglais ce qu'a dit le prophète. Mais je vais m'efforcer de traduire le plus fidèlement possible. Le prophète a dit :

"Si vous voyez l'outrage, vous devez le changer par l'action. Si vous n'y arrivez pas par l'action, il faut essayer par les paroles. Si vous n'y arrivez pas par les paroles, essayez par votre coeur, et c'est là la forme la plus faible de résistance."

Ici, nous sommes en présence d'un outrage et nous devons y résister par des paroles, car ici, aux Nations Unies, nous ne pouvons compter que sur les paroles. Il vaut mieux résister par des paroles plutôt que de fermer les yeux devant l'outrage.

La thèse selon laquelle les troupes soviétiques se trouvent en Afghanistan à la demande du Gouvernement de ce pays n'est pas très valable, étant donné que le présent gouvernement est le résultat direct de l'intervention soviétique. Ce gouvernement n'est pas autre chose qu'une façade sans autorité. Il ne fait pas de doute qu'il tombera une fois que les troupes étrangères seront reparties.

M. Bishara (Koweït)

Aucun gouvernement ne peut prétendre à la légalité s'il est appuyé et soutenu par des troupes étrangères. Ce qui est évident c'est que le peuple de l'Afghanistan ne veut pas que lui soit imposée une idéologie, une idéologie qui est étrangère à sa religion, à sa culture, à son histoire et à sa nature. Il s'oppose à la théorie marxiste qui est en tête avec les chars soviétiques et il a le droit de choisir son propre destin sans ingérence étrangère.

Ma délégation appuie tout appel au retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan; tout appel au maintien de la nature islamique et non alignée du pays; tout appel au respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance du pays, et tout appel à la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Nous ne devons pas nous croire parfaits ni nous montrer sélectifs dans notre opposition aux violations de la Charte. A cet égard, nombreux sont ceux qui ont des secrets honteux de famille. Le dimanche, 6 janvier, dans une déclaration faite au Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis a dit ce qui suit :

"On ne saurait tolérer qu'un Etat, fût-ce une grande puissance, puisse éluder impunément les responsabilités, obligations et engagements qu'il a assumés en devenant Membre des Nations Unies". (S/PV.2187, p. 12)
J'aurais aimé qu'il applique ses paroles dans la réalité.

Malheureusement, on peut voir qu'il y a une différence entre les paroles et les actes. On peut voir aussi à quel point nous sommes prompts à défendre la Charte lorsque cela convient à nos intérêts. Il serait bon que la délégation des Etats-Unis regarde comment elle s'est comportée à l'égard des violations de la Charte commises par Israël.

Nous nous opposons à l'acte de l'Union soviétique en Afghanistan mais nous nous élevons aussi contre cette défense soudaine de la nature sacrée de la Charte. Dans notre opposition aux violations de la Charte nous ne devons pas nous montrer sélectifs et dans nos déclarations sur la validité de la Charte nous devons penser aussi à nos propres faiblesses.

M. Bishara (Koweït)

Nous ne pouvons accepter le principe nouvellement introduit en droit international - à savoir que la légalité doit être renversée sous prétexte de brutalité. C'est ce que j'appelle une "formule à la Pol Pot", ce qui signifie que les pays voisins ont le droit d'intervenir et de renverser un gouvernement légitime sous prétexte que ce gouvernement est brutal. Nous ne pouvons accepter cette nouvelle formule et nous nous opposons à son utilisation dans les relations internationales. Nous nous opposons également à l'abus de la légalité aux fins de la rivalité entre grandes puissances.

Le problème en Afghanistan doit être jugé de manière objective et la rivalité entre grandes puissances ne doit pas être introduite dans cette question.

Nous nous opposons à la reprise de la rhétorique de la guerre froide. Nous espérons que le présent débat aidera le peuple de l'Afghanistan dans les efforts qu'il déploie en vue d'affirmer sa propre volonté dans son propre pays, à l'abri de toute ingérence étrangère, de toute domination étrangère et à l'abri de la politique des grandes puissances.

M. BARTON (Canada) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici en session extraordinaire parce que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'un des Membres de notre Organisation ont été violées, au mépris complet des principes fondamentaux de la Charte. Nous sommes réunis ici parce qu'une grande puissance - l'Union soviétique - faillissant à ses responsabilités particulières et contrairement aux principes qui nous lient tous, a envahi et occupé un pays voisin plus petit et non aligné. Nous sommes réunis ici parce que l'Union soviétique en apposant son veto auto-protecteur, a mis le Conseil de sécurité dans l'incapacité de s'acquitter de sa responsabilité principale qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

La grave rupture de la paix internationale commise par l'Union soviétique en Afghanistan ne peut ni ne doit être ignorée. L'idée selon laquelle, ce faisant, nous intervenons dans les affaires intérieures d'un Etat Membre est certainement l'une des idées les plus incroyables à avoir été émises dans les instances de notre Organisation.

Il serait bon d'approfondir les arguments avancés par l'Union soviétique et ses amis de Kaboul pour justifier l'intervention militaire qui vient d'avoir lieu. L'aide de l'Union soviétique aurait été, dit-on, demandée par le dirigeant afghan à qui il n'a pas été permis de vivre suffisamment longtemps pour le regretter. Cette assistance a été aussi décrite à nombre de nos gouvernements comme consistant en contingents militaires limités qui seront retirés lorsque l'agression extérieure aura cessé. De telles déclarations sont difficiles à concilier avec les faits qui montrent qu'il y a près de 100 000 hommes de troupe soviétiques - ce qui représente plus que le total des forces armées dont dispose le Canada pour se défendre - en Afghanistan pour repousser un "agresseur extérieur" que l'on n'a pas encore vu.

Non. Le fait est que les forces de l'Union soviétique ne combattent pas un agresseur extérieur; elles combattent des Afghans que l'on qualifie de contre-révolutionnaires parce qu'ils ont commis le crime de résister à un gouvernement étranger qui leur a été imposé par des moyens anti-démocratiques. Rien ne saurait justifier de tels actes. La communauté internationale ne peut

M. Barton (Canada)

pas accepter une tentative aussi transparente de la part d'une grande puissance en vue d'étendre sa domination sur un voisin plus petit qui ne représentait pas de menace pour la sécurité de l'Union soviétique. Si chacun d'entre nous considérait que sa sécurité exige des régimes conformistes le long de ses frontières nationales, la Charte de notre Organisation deviendrait vraiment un chiffon de papier.

Les conséquences de l'intervention soviétique pour le peuple de l'Afghanistan sont suffisamment évidentes. Mais ce qui nous préoccupe le plus ici c'est la menace que cet acte constitue pour la paix et la stabilité internationales. Il n'est pas surprenant que les autres pays non alignés de la région et d'ailleurs se sentent menacés et qu'ils se posent la question suivante : A qui le tour? Dans une région du monde qui est en proie à des troubles et des conflits constants, l'action de l'Union soviétique ajoute une dimension particulièrement dangereuse à une situation qui est déjà grave.

Nous devons être prêts à appuyer collectivement tous les efforts qui pourraient être entrepris par les pays de la région pour renforcer leur sécurité nationale et leur intégrité territoriale. Dans cette Organisation, nous devons notamment faire connaître notre rejet total des motifs de l'intervention soviétique en Afghanistan. Il nous faut, pour reprendre les termes de la procédure invoquée pour nous réunir ici, nous unir pour la paix.

M. Barton (Canada)

Ce que le Conseil de sécurité a été empêché de faire doit être réalisé ici. La communauté mondiale représentée ici doit condamner l'Union soviétique pour son action en Afghanistan, qui constitue une violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte. Nous devons demander le retrait immédiat d'Afghanistan de toutes les troupes soviétiques. C'est là la première mesure essentielle à prendre pour rétablir la stabilité dans la région et permettre au peuple afghan d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

Nous ne demandons pas l'impossible. En fait, nous demandons à l'Union soviétique ce que l'Union soviétique demanderait à tout Etat si les rôles étaient inversés. Nous nous préoccupons des conséquences qu'aura l'action soviétique sur tout ce que nous avons réalisé en oeuvrant ensemble tant ici que dans d'autres institutions des Nations Unies. Le climat de confiance internationale a été profondément ébranlé. L'indivisibilité de la détente est remise en question. Les relations entre l'Union soviétique et de nombreux autres pays se tendront au fur et à mesure que nous essaierons de faire comprendre à l'Union soviétique qu'elle ne saurait être à l'abri des conséquences qu'entraînent ses actes. Comme l'Union soviétique, nous sommes restés marqués par les leçons de l'histoire.

La délégation du Canada appuiera sans réserve toute mesure ferme que prendra l'Assemblée pour condamner les événements survenus en Afghanistan. Tout en reconnaissant que les résolutions de l'Assemblée n'ont pas force obligatoire, nous estimons qu'une résolution dans ce sens permettra de faire connaître la position de la grande majorité des nations du monde et qu'ainsi, ses valeurs politiques et morales ne pourront pas être ignorées ou écartées à la légère. Si les nombreuses initiatives qu'elle a prises dans le passé à l'égard des principes de la non-intervention et du non-recours à la force ne sont pas vides de tout sens, il est temps que l'Union soviétique se montre à la hauteur des convictions qu'elle professe. Seul le respect total de la souveraineté et de l'indépendance d'autrui nous permettra de poursuivre notre lutte en faveur de la coopération et de la compréhension internationales.

M. LA ROCCA (Italie) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de représentant du pays qui assume actuellement la présidence de la Communauté européenne, je prends la parole au nom de ses neuf Etats membres.

Les événements qui ont suscité la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sont connus et ils ont déjà fait l'objet d'un long débat du Conseil de sécurité qui s'est réuni du 5 au 7 janvier 1980 à la demande de 52 Membres de l'Organisation appartenant à presque toutes les régions du monde.

Les Neuf déplorent que l'adoption du projet de résolution dans lequel le Conseil réaffirmait certains des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et demandait, en vertu de ces principes, le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères se trouvant en Afghanistan, se soit heurté au Conseil de sécurité au veto de la délégation soviétique. Ils notent toutefois que la résolution a été appuyée par 13 membres du Conseil dont tous ceux qui appartiennent au mouvement des pays non alignés. Ils notent également qu'au cours du long débat qui s'est déroulé au Conseil, l'intervention militaire soviétique en Afghanistan et les raisons invoquées pour la justifier ont été rejetées par une écrasante majorité des délégations.

Le débat du Conseil de sécurité a montré ainsi clairement que la communauté internationale se préoccupe des événements qui se déroulent en Afghanistan et des conséquences qu'ils comportent pour la paix et la sécurité dans la région et dans l'ensemble du monde. Les Neuf partagent pleinement cette préoccupation. Des informations dont nous disposons, il ressort que l'intervention militaire soviétique avait pour but de renverser le Gouvernement de l'Afghanistan et de le remplacer par un régime qui réponde davantage aux intérêts soviétiques. Chacun sait que des tensions existaient à l'intérieur de l'Afghanistan suscitées par l'aspiration du peuple afghan à vivre et à être gouverné conformément à ses traditions sociales et religieuses. En conséquence, nos gouvernements ne sauraient accepter l'affirmation selon laquelle cette intervention militaire a été suscitée par des actes d'agression extérieurs contre l'Afghanistan et qu'elle se fonde donc sur le respect du droit de légitime défense, individuelle ou collective, stipulé dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

M. La Rocca (Italie)

Les Neuf sont convaincus qu'il faut que les troupes soviétiques soient retirées immédiatement du territoire de l'Afghanistan. Ils demandent le respect absolu de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays. Ils réaffirment le droit du peuple de l'Afghanistan à décider de la forme de son gouvernement et de son propre sort à l'abri de toute ingérence étrangère. Ils sont également profondément préoccupés par les souffrances endurées par le peuple afghan, par la situation des réfugiés, lesquels imposent un fardeau croissant aux pays voisins.

Les Neuf attachent une importance particulière à la réalisation de ces conditions qui sont indispensables si l'on veut rétablir un climat de confiance, base même de la politique de détente, qui a été sérieusement affecté par l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Nos pays se sont efforcés d'améliorer leurs relations avec l'Union soviétique. Des progrès évidents ont été réalisés dans l'intérêt de tous et de la situation en Europe en général. Nous considérons ces progrès comme une contribution importante à la défense de la paix mondiale. Cependant, la détente est indivisible et sa nature mondiale exige une retenue particulière de la part des pays qui assument une responsabilité spéciale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous invitons donc l'Union soviétique, qui est l'un de ces pays, à respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies et à mettre fin rapidement à son intervention militaire en Afghanistan. A cet égard, nous rappelons que l'Union soviétique a présenté aux Nations Unies maintes initiatives dont le but était de souligner son attachement à la paix et à la sécurité internationales.

Les Neuf espèrent que l'Assemblée générale achèvera ce débat en adoptant à une écrasante majorité, un appel de cette nature. En fait, ce n'est pas seulement l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan qui sont en jeu mais les principes mêmes sur la base desquels la communauté internationale s'efforce, depuis des années, de créer un système de relations internationales fondé sur l'égalité de tous les Etats, grands et petits, et sur le respect du règne du droit. Si l'opportunisme politique devait triompher et si l'invasion armée d'un petit pays par une grande puissance était sanctionnée ou tolérée, on risquerait de voir s'éroder le règne du droit et de le voir remplacer par le règne de la force.

M. KARIM (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : La position du Bangladesh sur cette question a été expliquée en détail à plusieurs reprises. Elle s'est traduite dans le fait que nous sommes l'un des 52 signataires de la lettre demandant la convocation d'urgence du Conseil de sécurité, que nous sommes l'un des auteurs du projet de résolution qui a été rejeté par manque d'unanimité parmi les membres permanents, et par notre vote en faveur de la résolution 462 (1980) du Conseil de sécurité, qui a conduit à la convocation de cette session extraordinaire d'urgence. Je serai donc bref.

La situation en Afghanistan constitue un défi fondamental à la communauté internationale, à la crédibilité des principes contenus dans la Charte des Nations Unies, à l'intégrité du droit international et à la conduite des relations internationales fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine.

Ce qui est en jeu, ce sont les droits inaliénables de tous les peuples de décider de leur propre destin, y compris leur droit de choisir leur propre forme de gouvernement, et d'opter librement pour des systèmes sociaux, économiques et politiques de leur choix, à l'abri d'ingérence étrangère, de coercition ou de contrainte quelle qu'elle soit. En Afghanistan, ce droit a été violé.

Ce qui est en jeu, ce sont les principes sacro-saints de la Charte qui enjoignent à tous les Membres de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats, la non-intervention dans les affaires intérieures et les principes concernant le non-recours ou la menace du recours à la force. En Afghanistan, ces principes ont été violés par le fait même qu'il y a eu intervention armée et que des troupes étrangères continuent d'occuper le pays.

Ce qui est en jeu, ce sont des questions plus larges concernant la paix et la sécurité qui touchent la stabilité de l'Afghanistan, de la région dans son ensemble et du monde entier. Le processus de la détente et du relâchement de la tension internationale est en danger, et il y a un risque de retour à l'affrontement et à la guerre froide.

Ce qui est en jeu, enfin, c'est l'avenir d'un petit pays musulman, fondateur du mouvement non aligné, qui se trouve confronté à la présence armée d'une superpuissance et à l'imposition d'un régime contre la volonté de son peuple.

M. Karim (Bangladesh)

Mon gouvernement a vigoureusement manifesté sa profonde préoccupation devant la situation en Afghanistan, qui est un pays voisin d'Asie du Sud membre du mouvement non aligné avec lequel non seulement nous entretenons les relations fraternelles les plus étroites mais auquel nous sommes unis par des liens historiques, culturels, religieux et géographiques de longue date. L'Union soviétique a ouvertement reconnu qu'elle avait introduit des forces militaires soviétiques en Afghanistan. Nous avons déclaré que la présence de ces troupes soviétiques et leur participation directe dans les affaires intérieures de l'Afghanistan constituaient une grave menace pour la paix et la stabilité dans la région et pour la paix mondiale. Nous pensons que la présence des troupes soviétiques en Afghanistan est une grave violation des principes fondamentaux de la Charte et est incompatible avec ses buts et ses objectifs. Nous nous sommes engagés à soutenir le droit souverain et inaliénable du peuple épris de liberté de l'Afghanistan de décider de son propre destin à l'abri de toute ingérence étrangère ou de tout assujettissement quels qu'ils soient, lorsque cela implique en particulier le recours à la force sous quelque forme que ce soit, sous quelque prétexte que ce soit.

Le Bangladesh estime donc que l'Assemblée doit demander le retrait immédiat et sans condition de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan, de façon à permettre au peuple d'Afghanistan d'exercer librement et sans entraves ses droits souverains et inaliénables. Cette Assemblée doit aussi réaffirmer vigoureusement que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le statut de non-aligné de l'Afghanistan doivent être pleinement respectés.

Le Bangladesh est prêt à appuyer toutes mesures que l'Assemblée proposerait à cette fin.

M. ÅLGÅRD (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien ma délégation est satisfaite de vous voir présider cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

La sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a été convoquée en raison de l'intervention continue des forces soviétiques en Afghanistan et de l'incapacité du Conseil de sécurité à exercer ses responsabilités principales en ce qui concerne le maintien de la paix et de la

M. Ålgård (Norvège)

sécurité internationales, du fait du vote négatif émis par l'Union soviétique contre le projet de résolution présenté par les membres non alignés du Conseil de sécurité le 7 janvier de cette année.

La Norvège a voté en faveur de ce projet de résolution parce qu'il réaffirmait les principes fondamentaux du droit international tels qu'ils sont contenus dans la Charte des Nations Unies et contenait des suggestions concrètes sur le moyen de rétablir la paix en Afghanistan et dans la région.

Comme le Conseil de sécurité n'a pu adopter de décision concernant l'application de ces principes fondamentaux à la question à l'examen, la délégation norvégienne a appuyé l'adoption de la résolution 462 (1980), présentée par les Philippines et le Mexique au Conseil de sécurité, qui demandait la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

L'examen de la situation en Afghanistan au Conseil de sécurité a démontré clairement la profonde inquiétude ressentie dans toutes les régions du monde devant l'intervention armée en Afghanistan d'un pays voisin. Cette appréhension largement ressentie repose avant tout sur les deux considérations ci-après.

Tout d'abord, il existe un accord général pour penser que l'intervention armée soviétique en Afghanistan constitue une violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Afghanistan. Elle constitue une ingérence manifeste dans les affaires intérieures d'un autre pays, en violation des principes établis du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies. Aucun pays, grand ou petit, ne peut donner son acquiescement à des actes de cette nature, qui tendent à saper sérieusement la structure même de ces principes fondamentaux sur lesquels doivent nécessairement reposer les relations entre Etats. La communauté internationale doit rester vigilante dans la défense de ces principes, pour ne pas donner crédit au dicton de la loi du plus fort. La défense de ces principes doit être entendue et ressentie chaque fois qu'il est porté atteinte à ces principes, que ce soit en Afrique, en Europe, en Asie ou en Amérique latine.

M. Algård (Norvège)

La deuxième observation que je voudrais faire se rapporte aux conséquences internationales à court et à long terme du genre d'action que nous avons vu se produire en Afghanistan au cours de ces deux dernières semaines. Cette action a contribué, à court terme, à accroître de manière dramatique la tension et l'instabilité dans la région. Il y a là un fait qu'il convient de regretter et d'inverser.

L'un des résultats tragiques de la récente intervention armée en Afghanistan et de l'inquiétude de ces dernières années est l'afflux important de réfugiés dans les pays voisins. Il convient de créer les conditions nécessaires au retour volontaire de ces réfugiés. Cela exigera la coopération des Etats Membres et des organisations internationales. Diverses formes de soutien international humanitaire s'imposent de toute urgence pour alléger les souffrances des réfugiés afghans. Le Gouvernement norvégien est prêt à cet égard à apporter sa contribution pour venir en aide aux réfugiés.

Les récents événements survenus en Afghanistan ont des conséquences qui dépassent le pays lui-même et la région dans son ensemble. Ce ne sera une surprise pour personne que l'intervention armée en Afghanistan s'accompagne de conséquences internationales aussi vastes. Comme je l'ai déclaré au Conseil de sécurité le 6 janvier :

"Considérant qu'il n'y a pas d'autre choix que le processus qui vise à l'atténuation de la tension et des conflits internationaux à long terme, personne ne peut accepter que les principes mêmes sur lesquels ce processus doit s'appuyer soient violés, comme ils l'ont été dans le cas de l'Afghanistan." (S/PV.2187, p. 23)

A l'étape actuelle, donc, le Gouvernement norvégien souhaite réaffirmer son point de vue selon lequel il est de la plus grande importance que la paix et la stabilité soient rétablies en Afghanistan et que la menace d'un conflit plus large disparaisse.

M. Ålgård (Norvège)

L'actuelle session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale devrait donc s'occuper du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité en demandant le retrait immédiat, total et sans conditions de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan. Le droit du peuple afghan de déterminer, sans ingérence extérieure, sa propre forme de gouvernement doit être respecté. Cela exige le strict respect du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre pays et le respect absolu de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats, quels que soient leur affiliation politique ou leur statut.

M. THUNBORG (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et nous vous offrons notre entière coopération.

La communauté internationale se trouve face au fait que l'Union soviétique, ses vastes ressources et ses forces armées à l'appui, a envahi un petit pays non aligné voisin et y a installé un régime de son goût. L'invasion en Afghanistan est une violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies; elle viole le principe de la non-intervention; elle viole le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; elle viole le principe du non-recours à la force. Ces principes sont les clefs de voûte du droit international et du comportement international.

La Suède s'est jointe à 51 autres Etats Membres de l'Organisation pour demander une réunion urgente du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Nous l'avons fait conformément à notre politique traditionnelle qui consiste à demander aux Nations Unies d'agir lorsque des règles fondamentales du comportement international et des principes fondamentaux de la Charte de notre Organisation ont été violés. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas pu se mettre d'accord sur une résolution qui aurait indiqué comment résoudre la situation critique actuelle en Afghanistan. Dans les circonstances présentes, il est donc naturel, à notre avis, qu'une question de cette importance soit portée devant l'Assemblée générale, et ma délégation est favorable à ce débat.

M. Thunborg (Suède)

Mon gouvernement ne peut pas accepter les explications fournies par l'Union soviétique sur son intervention en Afghanistan. Les faits parlent d'eux-mêmes. Nous n'avons, quant à nous, aucun doute sur le fait que cette intervention est une violation claire et indéniable du droit international et qu'elle devrait être condamnée en tant que telle.

De l'avis du Gouvernement et du peuple suédois, comme il l'a été dit par le Ministre des affaires étrangères suédois le 28 décembre 1979, il faut que nous nous opposions catégoriquement à l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Une présence militaire forcée dans un petit pays non aligné est une intervention flagrante dans les affaires intérieures de ce pays et constitue une grave violation de sa souveraineté.

En outre, cette intervention armée menace de détruire l'équilibre dans une partie déjà troublée de l'Asie et mettra nécessairement en danger la paix et la sécurité internationales dans son ensemble.

Toute nation, tout peuple a le droit indéniable de décider de son propre avenir politique, économique et social sans intervention de l'extérieur. Ce droit est un principe fondamental du mouvement non aligné, dont l'Afghanistan fait partie.

Un petit pays a le même droit qu'une superpuissance à décider de son propre destin. La Charte de notre Organisation veille à ce que tous les pays, grands et petits, jouissent du droit à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, ce qui devrait les protéger d'une intervention extérieure et de l'emploi de la force. En outre, la Charte donne une responsabilité particulière aux superpuissances en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité et gardiens de la paix et de la sécurité internationales.

J'aimerais aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la situation qui se détériore en ce qui concerne le problème des réfugiés dans la région, causant de dures souffrances à un grand nombre d'êtres humains. Ce problème est d'ordre humanitaire et appelle une action concertée de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

M. Thunborg (Suède)

Un aspect très grave de l'intervention soviétique en Afghanistan réside dans le fait qu'elle risque de nuire à des relations internationales vitales. Mon gouvernement a été témoin du processus de détente et a essayé d'y contribuer; il a favorablement accueilli la coopération croissante entre les superpuissances. Nous avons, en particulier, attendu avec intérêt l'entrée en vigueur de l'Accord SALT II entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ainsi que d'autres mesures dans le domaine du désarmement. A la place, nous devons faire face maintenant à la possibilité d'une tension accrue et d'un affrontement dangereux dans le domaine politique mondial. Les progrès réalisés dans le domaine de la détente le sont dans l'intérêt de tous les Etats. Ce processus ne doit pas être interrompu. Nous lançons un appel aux grandes puissances pour qu'elles continuent cette politique de détente. Il est particulièrement important de la poursuivre dans le domaine du désarmement et dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

En conclusion, ma délégation s'associe à tous ceux qui ont instamment prié l'Union soviétique de mettre fin à son intervention militaire en Afghanistan et de permettre au peuple afghan de choisir librement son propre avenir.

M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de votre élection à ce poste important et vous souhaiter de connaître un plein succès dans toutes vos activités à la présidence.

La délégation soviétique a déjà fait savoir que l'examen, aux Nations Unies, de la question dite de la situation en Afghanistan n'était absolument pas fondé et constituait une grossière violation de la souveraineté de la République démocratique d'Afghanistan. Mais comme la discussion de cette question a quand même été imposée à l'Assemblée générale, la délégation soviétique juge nécessaire d'émettre certaines considérations.

Ceux qui soulèvent une agitation malsaine autour de la question afghane voudraient, de propos délibéré, dissimuler derrière un rideau de renseignements

M. Troyanovsky (URSS)

faux et de calomnies le sens et la réalité des événements survenus en Afghanistan. Cependant, ceux qui veulent voir et comprendre l'état de choses véritable peuvent le faire sans mal. Il faut, pour cela, tout d'abord se reporter aux déclarations officielles du Gouvernement afghan et particulièrement aux déclarations faites ici, à l'Organisation des Nations Unies, par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, Shah Mohammad Dost.

M. Troyanovsky (URSS)

Dans ses déclarations, il est montré de manière convaincante que la révolution d'avril 1978 en Afghanistan est devenue l'un des événements les plus importants de l'histoire de ce pays ancien. Elle a été une étape marquante dans le processus général de guerre de libération des peuples contre le joug du colonialisme, du féodalisme et de l'impérialisme. Les premiers actes entrepris après l'établissement en Afghanistan du pouvoir populaire et démocratique ont montré que le peuple afghan était résolu à mettre fin à tout jamais à l'injustice sociale, au retard économique et culturel et à édifier un Afghanistan réellement indépendant.

Il est évident que l'établissement du nouvel Afghanistan et l'élimination de son retard étaient loin d'être une affaire simple. Mais les difficultés intérieures concrètes, nées de la domination séculaire du féodalisme dans le pays, ont été fortement aggravées lorsque à la résistance que la contre-révolution interne opposait à la ligne du progrès est venue s'ajouter une ingérence active de plus en plus grande de l'extérieur. Les forces impérialistes de l'extérieur et la réaction interne se sont directement entendues afin d'éliminer le pouvoir populaire en Afghanistan et de rétablir l'ancien régime. Dès les premiers mois qui ont suivi la victoire de la révolution d'avril, l'Afghanistan est devenu l'objet d'une ingérence directe et grossière de la part de certaines puissances occidentales et de la Chine. Elles ont commencé à entreprendre tout un programme consistant à doter les bandes contre-révolutionnaires d'armes et d'argent, à les former et à les envoyer en Afghanistan d'au-delà des frontières. Le rôle dirigeant dans l'organisation de cette conjuration criminelle contre le peuple afghan a été joué par les Etats-Unis. Comme l'écrivait en décembre 1979 à propos des événements en Afghanistan la revue américaine United States and World Report, les Etats-Unis

"... ont fortement misé sur la lutte entre les conservateurs musulmans et les dirigeants soutenus par Moscou."

Ce qu'on a préféré passer sous silence dans les milieux dirigeants politiques des Etats-Unis a été dit par les militaires américains avec leur franchise coutumière. L'ancien Commandant en chef des forces de l'OTAN, le général Haig, dans une interview accordée au journal belge Soir, soulignait :

"...cu'il était indispensable de répondre à l'apparition de l'Afghanistan, du Sud Yémen et de l'Ethiopie en tant qu'Etats proches de l'Union soviétique".

M. Troyanovsky (URSS)

Ces appels ne sont pas restés simplement à l'état de voeux pieux. Passant à l'action, les autorités américaines ont établi des contacts étroits avec les dirigeants de la contre-révolution afghane. Il n'est pas dépourvu d'intérêt de relever que deux des meneurs rebelles, Zia Nessri et Zia Nasser, sont citoyens américains. Le premier d'entre eux est un partisan inconditionnel de la monarchie afghane renversée et, au début de mars 1979, à la veille même du soulèvement contre-révolutionnaire de Herat, il a rendu visite au Département d'Etat des Etats-Unis où il a demandé soutien. Il a également vu les sénateurs Church et Javits, qui ont préféré refuser de répondre aux questions des journalistes qui voulaient savoir de quoi il avait été question pendant leur entretien avec Nessri.

Chacun sait que la base militaire essentielle pour les actes anti-afghans a été et reste le territoire du Pakistan. Des milliers de dissidents ont été préparés à des activités subversives dans les provinces du Pakistan proches de l'Afghanistan. Comme l'écrivait le New York Times le 16 avril 1979 :

"Le centre nerveux des insurgés se trouve à Miram Shah dans la région du district de Waziristan, au Pakistan."

Et le journal disait en outre :

"Le système des courriers transporte des renseignements et des ordres entre les rebelles qui se battent en Afghanistan et ceux qui assurent la planification de ces opérations dans des bases diverses, du côté pakistanais de cette frontière poreuse."

Les dirigeants chinois ont largement participé aux activités subversives. Depuis le début, Beijing n'a ménagé aucune ressource pour saper l'acquis de la révolution afghane. Il ne s'agit pas seulement de la participation des dirigeants chinois à une campagne de calomnie débridée contre l'Afghanistan. Agissant avec les services spéciaux de l'Occident, la Chine a aidé et aide encore à créer au-delà des frontières de la République démocratique d'Afghanistan, et notamment en Chine même, des formations subversives qui sont ensuite envoyées sur le territoire afghan. Se fondant sur leurs agents, les expansionnistes chinois

M. Troyanovsky (URSS)

ont organisé des activités subversives en Afghanistan, au moyen de groupements maoïstes et ont cherché par tous les moyens à assurer leur coopération avec d'autres bandes réactionnaires.

Comme on le sait, en octobre 1979, une délégation militaire chinoise se trouvait au Pakistan, dirigée par l'adjoint du chef d'état-major, Chiang Tsai-chien, qui, sans s'attarder sur la frontière, est allé dans les régions contiguës de l'Afghanistan, et notamment dans les villes de Peshawar et de Quetta où se trouvent des centres de préparation de bandes anti-afghanes. Le voyage de cette délégation avait un but bien défini. Il s'agissait d'assurer la coordination et l'intensification des activités subversives contre le peuple afghan. Auparavant, il y avait eu des visites semblables en Afghanistan de la part de militaires chinois, dirigés par le commandant des forces aériennes chinoises, Chang Ting-Fa, qui se sont rendus à la Passe de Khyber et dans d'autres régions directement contiguës de la frontière pakistano-afghane. Il convient de relever un article paru dans le journal canadien Maclean's sur les activités des spécialistes chinois en territoire pakistanais. On y décrivait notamment la façon dont les agents américains chargés de la lutte contre le trafic des stupéfiants ont rencontré à proximité de la frontière un groupe de Chinois. Au début on soupçonnait qu'il s'agissait de Chinois de Hong-kong, trafiquants d'héroïne, s'occupant d'acheter du pavot à opium. Cependant, on a constaté par la suite qu'il s'agissait en fait d'officiers et de moniteurs de l'armée chinoise. Ils se trouvaient là, écrivait le journal, pour aider à la formation et à l'équipement des rebelles afghans de droite musulmans pour qu'ils puissent mener la guerre sacrée contre le régime de Nur Mohammed Taraki soutenu par Moscou.

Préparant et envoyant leurs agents en Afghanistan, les autorités chinoises ont fortement doté en armes les groupements anti-gouvernementaux. Notant cela, le Courrier de politique étrangère, revue française, écrivait l'été dernier :

"La route construite par les Chinois qui relie la région de Uigur-Sinkiang avec le Pakistan est utilisée pour le transport d'armes, de munitions et de matériel de propagande destinés à des activités subversives en terre afghane."

M. Troyanovsky (URSS)

On pourrait citer encore beaucoup de faits de même nature. Il va sans dire que ni la délégation de la Chine ni celles de l'Occident n'en ont parlé aux réunions du Conseil de sécurité. Elles n'en parleront pas non plus à l'Assemblée générale. Mais si l'on rassemble tous ces faits et d'autres connus, si on en fait un ensemble, ils prouvent de manière irréfutable l'existence d'une ingérence armée directe de l'extérieur dans les affaires de l'Afghanistan. Il n'est pas moins évident que s'il n'y avait pas eu cette ingérence, le Gouvernement afghan n'aurait pas eu à s'adresser à l'Union soviétique pour demander une assistance militaire et notre pays n'aurait pas eu à la donner.

M. Troyanovsky (URSS)

Après la révolution d'avril, l'Union soviétique a été la première à reconnaître la République démocratique d'Afghanistan, et elle a déclaré qu'elle soutenait résolument les efforts faits par le peuple afghan pour édifier une vie nouvelle. La signature en décembre 1978 du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union soviétique et la République démocratique d'Afghanistan a revêtu une signification historique tant sur le plan de l'élargissement général et de l'affermissement des relations soviéto-afghanes que sur le plan du renforcement de la paix sur le continent asiatique et dans l'ensemble du monde.

Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, a souligné, le 20 avril 1979 :

"Nous sommes convaincus que ce Traité favorisera la création d'un climat de politique étrangère qui permettra au peuple afghan de marcher fermement dans la voie du progrès dans une atmosphère de paix et de sécurité, et le maintien de cette atmosphère répond aux intérêts de tous les Etats et de tous les peuples de cette partie du monde, ainsi qu'à l'objectif du renforcement de la détente internationale dans son ensemble."

L'Union soviétique pensait que les impérialistes et les hégémonistes chinois parviendraient à comprendre la nature irréversible des événements survenus en Afghanistan et ne dépasseraient pas une certaine limite. En même temps, chacun aurait dû clairement comprendre que l'Union soviétique n'abandonnerait pas son ami le peuple afghan à ses difficultés. Cependant, l'ingérence étrangère dans les événements en Afghanistan non seulement n'a pas cessé, mais s'est bel et bien intensifiée. Et le sort même de la révolution afghane était en péril.

Dans ces circonstances, le Gouvernement afghan s'est adressé une fois de plus à l'Union soviétique - comme il l'avait fait plus d'une fois auparavant - en lui demandant instamment de lui donner une assistance immédiate et de contribuer à la lutte contre l'agression extérieure. L'Union soviétique a fait écho à cette demande, conformément à la communauté d'intérêts des deux pays en ce qui concerne les questions de sécurité, telles qu'elles sont stipulées dans le Traité soviéto-afghan d'amitié, de bon voisinage et de coopération, ainsi que pour préserver la paix et la stabilité dans la région.

M. Troyanovsky (URSS)

Il est absolument évident que le maintien et le développement de la coopération entre l'Afghanistan et l'Union soviétique relèvent exclusivement de leurs relations bilatérales, et personne n'a le droit de s'ingérer dans ces questions.

Faisant son devoir à l'égard du peuple afghan, l'Union soviétique a porté assistance à ce peuple en envoyant des contingents militaires limités pour accomplir des tâches qui consistent exclusivement à aider à repousser l'intervention armée de l'extérieur. La demande des dirigeants afghans et la réponse positive de l'Union soviétique répondent aux dispositions de la Charte des Nations Unies qui prévoient le droit inaliénable des Etats à la légitime défense individuelle et collective en vue de repousser l'agression et de rétablir la paix.

Le Gouvernement soviétique a déclaré nettement et catégoriquement que lorsque disparaîtraient les causes qui avaient suscité la demande de l'Afghanistan et la réponse de l'Union soviétique à cette demande, l'Union soviétique entendait pleinement retirer ses contingents armés du territoire de la République démocratique d'Afghanistan. L'Union soviétique n'a jamais eu et n'a toujours pas l'intention de s'ingérer dans des questions qui ont trait à la structure gouvernementale et sociale de l'Afghanistan ou à sa politique intérieure ou extérieure. Les affirmations quant à la participation de l'Union soviétique aux affaires intérieures du pays sont une invention et une calomnie de bout en bout.

Certaines délégations se sont efforcées de rattacher l'entrée en Afghanistan d'un contingent soviétique militaire limité à l'élimination de Hafizullah Amin. Dans les déclarations du Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, chah Mohammad Dost, il a été montré que la chute d'Amin avait été réalisée par des éléments patriotiques et véritablement révolutionnaires à l'intérieur du parti populaire démocratique de l'Afghanistan. Cela a été la conséquence légitime du développement et du raffermissement de la révolution d'avril, qui est pour le peuple afghan une affaire purement intérieure.

En ce qui concerne l'introduction d'un contingent limité de forces soviétiques en Afghanistan, cela n'avait rien à voir avec les changements survenus dans le Gouvernement afghan.

M. Troyanovsky (URSS)

L'Union soviétique comprend fort bien les déclarations des nouveaux dirigeants afghans qui ont souligné que l'essence même de la politique du nouveau Gouvernement de la République démocratique afghane, qui a mis fin une fois pour toutes aux méthodes despotiques d'Amin et de son entourage, consistait à assurer les droits et les libertés démocratiques à tout le peuple afghan, à effectuer des réformes sociales démocratiques dans l'intérêt du peuple afghan, ainsi qu'à garantir la liberté de religion, indépendamment de l'appartenance nationale ou tribale, et notamment d'assurer la pleine liberté de la religion islamique.

Chacun sait que ce sont précisément les nouveaux dirigeants de l'Afghanistan qui ont rétabli la légalité dans le pays et proclamé une amnistie pour tous les détenus politiques.

Il découle des déclarations officielles de la République démocratique d'Afghanistan que le nouveau gouvernement cherche à établir et à développer des relations d'amitié avec tous les Etats et, avant tout, avec les pays voisins, et qu'il est fermement résolu à respecter les traités et accords internationaux, à adhérer fidèlement aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies et à suivre une politique de non-alignement.

Parlant, le 10 janvier, à une conférence de presse devant des journalistes nationaux et étrangers, le chef du Gouvernement afghan, Babrak Karmal, a notamment déclaré :

"Nous recherchons de bonnes relations avec les peuples du Pakistan et de l'Iran. J'évalue avec optimisme les perspectives de nos relations avec ces pays. Je suis certain que, en coopération avec les peuples du Pakistan et de l'Iran, nous mettrons rapidement fin aux visées de l'impérialisme américain et de Beijing. Le peuple afghan" - a-t-il dit - "marchera côte à côte avec les mouvements de libération des Etats arabes dans la lutte contre l'impérialisme et le sionisme."

En présence des transformations radicales survenues dans la société afghane, on aurait pu croire que la tâche des Nations Unies consisterait à favoriser la création d'une atmosphère favorable à la mise en oeuvre de la politique progressiste que préconise le nouveau Gouvernement de l'Afghanistan et à éviter de faire quoi que ce soit qui puisse y faire obstacle. Malheureusement, nous nous trouvons devant une situation où les Nations Unies se sont trouvées entraînées

M. Troyanovsky (URSS)

dans des affaires dont elles ne devraient pas s'occuper. Les prétentions de Washington et de Beijing de dicter leur volonté au peuple afghan, notamment en se servant des Nations Unies, constituent une atteinte aux droits souverains du peuple afghan et une grossière ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

M. Troyanovsky (URSS)

Il se pose naturellement la question de savoir quels sont les buts réels des Etats-Unis, de la Chine et de certains autres auteurs de ce tapage mené aux Nations Unies autour de cette question dite afghane et qu'ils ont eux-mêmes créée de toute pièce. A quels buts répondent-ils en déversant des calomnies grossières sur la politique de l'Union soviétique et en dénaturant le sens des événements récents en Afghanistan? Actuellement, les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés cherchent à s'ériger en défenseurs des petits pays. Mais il est permis de se demander où se trouvent les Etats-Unis et leurs alliés chaque fois qu'aux Nations Unies et en dehors il est question de soutenir la lutte des peuples pour leur autodétermination et leur indépendance, que les racistes sud-africains tuent des centaines d'habitants pacifiques en Zambie, en Angola, au Mozambique et que les agresseurs israéliens bombardent les villages libanais et les camps de réfugiés palestiniens. Dans ces cas là, les puissances occidentales se portent au secours de l'agresseur et rejettent toute proposition tendant à appliquer des mesures de coercition efficaces contre les agresseurs. On peut le comprendre puisque les Etats-Unis se sont eux-mêmes ingérés plus d'une fois dans les affaires des petits pays en cherchant à leur imposer leur volonté et à empêcher leur autodétermination. Les peuples n'ont pas oublié l'ingérence flagrante des Etats-Unis dans les affaires du Guatemala, de la République Dominicaine, du Chili, du Nicaragua et de beaucoup d'autres Etats, sans même parler de la guerre honteuse menée contre le peuple vietnamien.

Il n'est pas inutile de rappeler aussi le bouleversement gouvernemental effectué en Iran par la Central Intelligence Agency (CIA) en 1953 à la suite duquel a été prolongée d'un quart de siècle l'autorité arbitraire du Shah dans le pays. Maintenant, nous voyons la façon dont les Etats-Unis défendent ce despote, cet homme qui a pillé les richesses du peuple iranien, échauffant l'atmosphère autour de l'Iran et menaçant le peuple iranien de toute sorte de châtements.

L'Union soviétique est fermement convaincue que les Etats Membres des Nations Unies, dans leur désir de renforcer réellement la paix et la coopération internationales, n'accepteront pas que les Nations Unies soient utilisées par les Etats-Unis comme un instrument dans leurs entreprises peu glorieuses.

M. Troyanovsky (URSS)

Nous voudrions attirer l'attention des délégations sur un autre aspect de la question que nous examinons. Les Etats-Unis et leurs alliés cherchent à utiliser la tribune des Nations Unies afin de compromettre l'assistance fournie par l'Union soviétique à l'Afghanistan. N'agiraient-ils pas de la sorte en vue de priver les Etats qui se sont engagés dans la voie d'un développement indépendant de la possibilité de demander assistance aux pays amis dans le cas où ils seraient soumis à des attaques de la part des impérialistes et de leurs agents? Ces dernières années de tels cas n'ont pas été rares. Il s'agit de la rébellion au Biafra, de l'attaque contre l'Angola, le Mozambique, le Bénin, la Zambie et beaucoup d'autres jeunes Etats. Ce n'est pas le fait du hasard si en mars 1976, alors que le Conseil de sécurité examinait la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola, cinq puissances occidentales, membres du Conseil, se sont abstenues lors du vote d'une résolution contenant une disposition rappelant "le droit naturel et légitime de chaque Etat, dans l'exercice de sa souveraineté, de demander l'assistance de tout autre Etat ou groupe d'Etats". Il faut espérer que cet aspect de la question n'échappera pas à l'attention des pays en développement.

Ces jours derniers à l'Ouest, et notamment aux Etats-Unis, une vaste campagne de politique et de propagande a été montée contre l'Union soviétique. Le signal de cette campagne a été donné dans le discours du Président des Etats-Unis le 4 janvier. A ce propos, dans une déclaration de l'Agence Tass publiée à Moscou, le 6 janvier, il était dit :

"En Union soviétique, comme dans beaucoup d'autres pays, la déclaration du Président des Etats-Unis a retenu l'attention. A bien des égards, cette déclaration est empreinte des expressions et de l'esprit de la guerre froide. Les évaluations politiques qui y figurent, et les mesures pratiques envisagées par l'administration américaine sur le plan international se distinguent par leur manque d'équilibre, le mépris des intérêts fondamentaux à long terme de la paix, de la détente internationale et du développement constructif des relations soviéto-américaines. Cette déclaration n'est nullement compatible avec les responsabilités que doivent assumer les Etats-Unis en tant que grande puissance en ce qui concerne le maintien de la paix générale, la sécurité des peuples et l'expansion d'une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats".

M. Troyanovsky (URSS)

La question de l'Afghanistan créée artificiellement n'est pas la cause des attaques actuelles des Etats-Unis contre la politique de coexistence pacifique et des tentatives faites pour ramener le monde à l'époque de la guerre froide. Ce n'est qu'un prétexte pour justifier la ligne de conduite que les milieux dirigeants américains suivent depuis quelque temps déjà. En 1978 déjà, à la demande des Etats-Unis, les pays de l'OTAN avaient adopté une décision visant à accroître d'une manière considérable les dépenses militaires et avaient élaboré un vaste programme de préparatifs militaires intensifs à long terme, allant pratiquement jusqu'à la fin du siècle.

Tout récemment, à la fin de 1979, les Etats-Unis ont imposé à un certain nombre d'Etats d'Europe occidentale la décision de mettre en place sur le territoire de ce continent de nouvelles fusées nucléaires américaines. Parallèlement, les dirigeants américains ont fait des propositions relatives à une autre augmentation considérable du budget militaire des Etats-Unis. Actuellement, le Président des Etats-Unis a proposé non seulement de classer la question de la ratification du traité SALT II mais de plus il a annoncé l'adoption d'un certain nombre de mesures visant à limiter les relations soviéto-américaines. La déclaration de l'Agence Tass dont j'ai parlé indiquait à ce propos :

"Quant à la partie soviétique, elle n'a jamais sollicité ces relations, par exemple dans le domaine commercial, économique ou culturel. Elle a toujours souligné que le développement de ces relations ou autres et, en général, le maintien de bonnes relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique étaient une question de réciprocité. Mais si la Maison Blanche a eu l'intention d'exercer une influence quelle qu'elle soit sur la politique étrangère de l'Union soviétique, c'est peine perdue. Des tentatives de cette nature ont échoué par le passé, et elles échoueront encore maintenant."

M. Troyanovsky (URSS)

Dans cette attaque massive contre la détente dans le désir d'échauffer l'atmosphère internationale, les dirigeants des Etats-Unis rencontrent l'émulation de Beijing qui, plus de fois, a montré son attachement à la politique d'expansion. Il suffira de rappeler le soutien apporté par Beijing aux mouvements que l'on a appelés "antigouvernementaux" en Inde, en Indonésie, en Birmanie, en Thaïlande, en Malaisie et aux Philippines. Il faut aussi rappeler le conflit sino-indien de 1962, la pression exercée sur la République populaire mongole, la prise des îles Paracel. On a dit plus d'une fois qu'une très lourde responsabilité incombait aux dirigeants de la Chine aux yeux du monde entier et de l'humanité du fait de la tragédie du peuple kampuchéen et de l'agression contre le Viet Nam.

M. Troyanovsky (URSS)

La participation à l'organisation d'activités subversives contre l'Afghanistan était la suite logique de cette politique d'hégémonie.

Ces jours derniers, les représentants de nombreux pays, tant aux Nations Unies qu'en dehors de cette enceinte, ont exprimé leur crainte de voir l'évolution de la situation internationale faire renaître le climat qui a existé aux pires moments de la guerre froide. Nous partageons entièrement ces craintes. L'Union soviétique condamne fermement les tentatives faites par les dirigeants américains et de Beijing pour échauffer artificiellement la prétendue question d'Afghanistan afin qu'elle serve de prétexte pour renverser l'évolution internationale et pour revenir à l'époque où l'on attisait la haine entre les peuples et l'hystérie guerrière.

Cependant, pour sa part, l'Union soviétique a l'intention de poursuivre fermement sa politique de coexistence pacifique et de détente. Nous sommes convaincus que cette politique qui répond aux intérêts vitaux de tous les peuples, permettra de surmonter tous les obstacles dressés par ses adversaires et que, finalement, elle deviendra à nouveau la tendance dominante de la vie internationale.

M. CRESPO-ZALDUMBIDE (Equateur) (interprétation de l'espagnol) :

L'Equateur est l'un des pays qui ont adressé le 3 janvier une lettre au Président du Conseil de sécurité demandant que le Conseil se réunisse d'urgence aux fins d'examiner la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons pris cette décision convaincus que l'Equateur ne pouvait rester indifférent quand les principes du droit international sont violés et que la paix et la sécurité sont menacées.

Etant donné que le Conseil de sécurité a été empêché, en raison d'un manque d'unanimité parmi ses membres permanents, d'adopter des mesures lui permettant de s'acquitter de sa noble tâche qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale a été convoquée en session extraordinaire d'urgence dans l'espoir qu'elle pourra faire respecter les principes de la Charte et les valeurs pour lesquelles l'humanité combat pour affirmer sa dignité collective.

M. Crespo-Zaldumbide (Equateur)

Mon pays est fermement convaincu que les principes de la non-intervention, de l'autodétermination des peuples et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales constituent l'essence même du droit et de l'ordre internationaux et qu'ils doivent être respectés en toute circonstance par tous les peuples.

Les pays Membres des Nations Unies, au cours de la session ordinaire de l'Assemblée générale, ont assisté et ont participé le 14 décembre dernier à l'adoption par 111 voix, de la résolution A/34/103, intitulée "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales". Cette résolution, dont l'Union soviétique s'est portée coauteur, exprime, entre autres, la profonde préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la politique d'hégémonie, mondiale ou régionale, exercée dans le contexte d'une division du monde en blocs ou par différents Etats, et qui se manifeste par le recours à la force, la domination et l'intervention étrangères.

Le patrimoine juridique des Nations Unies, sur lesquelles repose le grand espoir de l'humanité et des pays faibles qui tirent leur force des institutions du droit et de la valeur morale de l'opinion publique mondiale, consacre, affirme et réitère dans de nombreuses résolutions solennelles le rejet de toute forme de pression dans les relations internationales, qu'elle soit d'ordre politique, idéologique, militaire, économique ou culturel.

Il ne faut pas oublier que c'est le totalitarisme arbitraire, avec la destruction des valeurs les plus importantes pour l'humanité et le mépris abusif de la dignité et de la souveraineté des peuples faibles, qui est cause que le monde, dans un moment de suprême sagesse, a décidé de créer un ordre juridique en vue de garantir la coexistence pacifique dans la liberté, étant donné que le droit de chacun finit là où commence le droit d'autrui.

L'Organisation des Nations Unies doit donc rester le seul espoir de paix dans un monde menacé par le spectre de la puissance nucléaire. C'est pourquoi mon pays place sa confiance dans le respect des résolutions qu'adopte l'Organisation mondiale chaque fois que se produisent des événements, similaires à ceux que nous examinons aujourd'hui, et qui ont trait à l'invasion d'un pays dont le territoire est occupé physiquement par un autre Etat.

M. Crespo-Zaldumbide (Equateur)

L'Equateur a toujours fermement condamné toutes les formes d'intervention et de recours à la force, ainsi que l'occupation territoriale et tout autre acte dirigé contre l'unité et l'intégrité des pays. Il ne saurait en être autrement, car le respect total des principes de la non-intervention est à la base même du droit international américain entériné dans de nombreuses conférences régionales et inclus dans la Charte de l'Organisation des Etats américains.

Plus que jamais il incombe aux pays les plus forts de remplacer les avantages injustifiés découlant de l'emploi de la force par ceux qui découlent de la raison et du droit. L'Equateur a toujours préconisé le règlement pacifique des différends internationaux. Nous ne pouvons donc que condamner l'agression armée et exiger le retrait immédiat des troupes étrangères qui occupent actuellement le territoire de l'Afghanistan.

M. FLORIN (République démocratique allemande) (interprétation du russe) :
L'Assemblée générale des Nations Unies s'est vu imposer l'examen d'une question qui constitue une ingérence manifeste dans les affaires intérieures d'un Etat Membre des Nations Unies.

La délégation de la République démocratique allemande et d'autres représentants de divers Etats ont déjà déclaré, au cours des réunions du Conseil de sécurité, que la République démocratique d'Afghanistan ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales ni pour les Etats voisins ou autres.

Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan, Shah Mohammad Dost, s'est élevé catégoriquement et à juste titre contre l'examen de la prétendue situation en Afghanistan.

Il est évident que ce débat est nécessaire pour permettre aux forces impérialistes et à celles de l'hégémonie d'intensifier la politique qu'elles mènent contre les transformations progressistes révolutionnaires qui ont lieu en Afghanistan.

M. Florin (RDA)

La hâte avec laquelle ils ont agi ces derniers jours montre qu'ils ne reculent devant rien pour empêcher la normalisation et la stabilisation de la situation en Afghanistan et dans la région. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan a donné des renseignements détaillés sur le programme proclamé par son gouvernement en vue de poursuivre la transformation démocratique de l'Afghanistan. Je me permettrais de relever certaines des importantes mesures qui y figurent, telles que la révocation de toutes les lois antidémocratiques et inhumaines, le respect des principes de l'Islam, la liberté de conscience et de croyance, la garantie de conditions propres à la jouissance des libertés démocratiques, y compris la liberté de créer des partis patriotiques progressistes et des organisations sociales, la liberté de la presse et de réunion, et le droit au travail et à l'enseignement. Si tout se passait comme le souhaitent les forces qui, il y a longtemps déjà, avaient conçu et mené des campagnes contre le peuple afghan, aucun des points de ce programme n'aurait été réalisé. Qui plus est, les moyens d'information de masse de ce pays annoncent tous les jours que certains milieux des Etats-Unis et de la Chine, de même que d'autres Etats, ne ménagent ni les efforts ni les ressources pour intensifier leurs activités militaires subversives contre l'évolution révolutionnaire de l'Afghanistan.

Il conviendrait de réfléchir sur le fait que les participants aux accords de Camp David prennent part activement à l'heure actuelle à ces événements et annoncent ouvertement leur intention de former et d'équiper plus encore les bandes contre-révolutionnaires contre la République démocratique d'Afghanistan. Les peuples d'Afrique, du Moyen-Orient et du Proche-Orient sont forcés de constater le danger qui les menacerait si les forces armées aériennes des Etats-Unis pouvaient opérer en partant du territoire de l'un de leurs proches voisins du Moyen-Orient et se livraient même à des manoeuvres militaires communes avec les forces armées de cet Etat.

La délégation de la République démocratique allemande ne doute absolument pas que, sous la conduite du Président du Conseil révolutionnaire et Premier Ministre de la République démocratique d'Afghanistan, Babrak Karmal, le peuple afghan poursuivra avec assurance la réalisation des buts de la révolution d'avril

M. Florin (RDA)

sans ingérence extérieure des impérialistes, et ce d'autant plus que le peuple d'Afghanistan sait qu'en Union soviétique il a un associé digne de confiance et qu'il peut compter sur le soutien et la solidarité des autres Etats socialistes et des forces du progrès.

Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères d'Afghanistan dans le discours qu'il a prononcé au Conseil de sécurité, le personnel militaire soviétique a une fois déjà donné un soutien agissant au peuple afghan qui luttait pour l'indépendance nationale et la libération de la domination impérialiste. De la même façon, l'assistance militaire fournie actuellement par l'Union soviétique, fondée sur le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération du 5 décembre 1978, a uniquement pour but de mettre fin à l'ingérence armée de l'impérialisme et des autres forces de la réaction dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. L'affirmation selon laquelle l'Union soviétique s'ingère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan est dénuée de tout fondement et fait apparaître un manque de logique. Quelles raisons pourrait avoir un pays socialiste pour contraindre le peuple afghan à renoncer à sa voie anti-impérialiste et démocratique, dans laquelle il s'est résolument engagé depuis la révolution d'avril 1978? Cela ne pourrait répondre qu'aux vœux des forces de l'impérialisme et de la réaction pour lesquelles la révolution afghane d'avril a été, dès le début, une écharde dans leur chair et qui, depuis, ont tout fait pour renverser l'évolution des événements en Afghanistan.

Toute exigence de cessation de l'aide militaire de l'Union soviétique est dirigée - qu'on le veuille ou non - contre le droit inaliénable du peuple afghan de décider lui-même de son destin et notamment de choisir les voies et moyens d'assurer la sécurité et l'indépendance de son propre pays.

Comme les membres le savent, chaque Etat a le droit, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, de légitime défense, individuelle ou collective, quels que soient son système politique ou social, la superficie de son territoire, son niveau de développement ou son influence politique.

M. Florin (RDA)

C'est pourquoi on ne peut manquer de s'étonner de déclarations qui semblent découler d'une application sélective de cette disposition de la Charte des Nations Unies et qui ne reconnaissent le droit de légitime défense qu'à certains Etats qui ont un système social du goût de certains milieux. Sinon, comment comprendre, par exemple, la déclaration faite au Conseil de sécurité par un représentant qui, en vue de condamner l'assistance soviétique au peuple afghan, a invoqué l'hostilité de son gouvernement à l'égard d'un éventuel régime marxiste en Afghanistan? Cela traduit également toute l'orientation politique de la propagande orchestrée par les forces de l'impérialisme et de la réaction contre la juste cause du peuple afghan.

Mais personne ne doit oublier que des tentatives de cette nature ont toujours été montées dans le but de gêner la lutte anti-impérialiste du peuple et de faire obstacle à une évolution sociale progressiste. C'est pourquoi il est plus qu'étrange que ce soient justement les représentants des Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) qui cherchent dans le présent débat à feindre de défendre les intérêts des Etats petits et moyens.

A ce propos, nous voudrions poser certaines questions. Quelqu'un pourrait-il sérieusement contester que ce sont précisément les puissances impérialistes qui, de toute leur force, ont fait et font encore obstacle à la lutte de libération des peuples contre la domination coloniale et pour l'indépendance nationale? A quel camp appartiennent les pays de l'OTAN lorsqu'il s'agit d'arrêter des sanctions efficaces contre le régime raciste d'Afrique du Sud et pour éliminer le racisme, l'apartheid et l'asservissement du peuple namibien?

M. Florin (RDA)

Chacun se souvient encore des vetos réitérés de certains des membres permanents du Conseil de sécurité contre de semblables décisions. Ou bien, il serait peut-être dans l'intérêt des Etats petits et moyens que les Etats-Unis s'opposent à toute exigence visant à retirer leurs bases militaires et leurs forces qui se trouvent dans toutes les régions du monde. Il ne convient pas d'oublier non plus que personne d'autre que les puissances impérialistes ne se trouvait aux côtés des dictatures honnies en Iran, au Nicaragua, en Corée du Sud et au Sud Viet Nam, lorsqu'il était question d'étouffer la lutte de libération des peuples de ces pays, sans même parler du soutien politique, moral et militaire qui continue d'être accordé au régime de Pol Pot, responsable de la mort de 3 millions d'êtres humains au Kampuchea. On a assisté avec surprise à des débordements d'affection pour le régime sanglant et dépassé d'Amin en Afghanistan. Et à ce jour, les Etats de l'OTAN coopèrent avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

De nombreuses délégations, au cours du débat actuel, ont exprimé leur inquiétude devant la menace qui existe pour la détente internationale, et ont mis en garde contre un retour à l'époque de la guerre froide. La délégation de la République démocratique allemande estime que ces appels sont tout à fait opportuns étant donné la tournure qu'ont prise les relations internationales. Elle pense toutefois qu'il conviendrait d'envoyer ces appels à la bonne adresse. A ce propos, nous nous permettrons de rappeler que ce sont précisément les pays socialistes, venant à bout de leur résistance opiniâtre aux forces de l'impérialisme et autres forces de la réaction, qui sont parvenus à assurer le passage à la détente politique et qui, depuis, se déclarent systématiquement pour son affermissement et pour la nécessité de compléter cette détente par une détente militaire. Les Etats parties au Traité de Varsovie ont déclaré à nouveau, sans ambiguïté, qu'ils étaient fermement décidés à suivre cette ligne de conduite, car il n'existe pas d'autre possibilité valable.

Voilà pourquoi il conviendrait de mettre fin aux vaines tentatives visant à mettre en doute cette volonté de détente entreprises à l'occasion d'une campagne artificiellement montée autour de la question dite de la situation en Afghanistan. Rien ne saurait dissimuler le fait que certains milieux de l'OTAN font de cette

M. Florin (RDA)

campagne un prétexte à redoubler d'efforts pour entraîner le monde dans l'orbite de la guerre froide, en intensifiant la course aux armements. Ils cherchent à voiler d'un écran de fumée leurs actes dangereux, destinés à élargir, étape par étape, le rayon d'action du bloc militaire impérialiste au Moyen-Orient.

Le premier objectif, à cet égard, est d'assurer la zone stratégique de sinistre réputation de l'impérialisme à proximité des frontières de l'Union soviétique. Ce n'est pas la politique de l'Union soviétique, mais les objectifs stratégiques à longue portée des forces de l'impérialisme qui s'appuient sur le soutien croissant de la puissance d'hégémonie en Extrême-Orient, qui menacent la sécurité des peuples de la région.

Il serait irréfléchi de ne pas relever les déclarations de plus en plus fréquentes dans lesquelles il est ouvertement question des plans de coalition militaire directe entre ces puissances. Nous ne saurions oublier qu'un dirigeant de la Chine, se trouvant sur le territoire américain, a dit, soulevant les applaudissements des faucons américains, qu'il fallait donner une leçon à la République socialiste du Viet Nam. En conséquence, une agression a été commise par la Chine contre le peuple martyr du Viet Nam, acte qui portait la menace d'un vaste conflit international.

A notre avis, il ne faut rien laisser échapper de la campagne montée par les forces de l'impérialisme et de l'hégémonie contre le peuple afghan. Etant donné qu'il y a, depuis des mois, concentration d'un potentiel militaire très vaste des Etats-Unis dans le golfe Persique, toute nouvelle intensification de cette campagne pourrait compliquer la situation dans la région.

Conformément à sa politique de principe consistant à apporter son soutien à tous les peuples qui luttent contre l'impérialisme et l'hégémonie, et pour l'indépendance nationale et le progrès social, la République démocratique allemande continuera à soutenir activement la cause tout aussi juste du peuple afghan. Les exigences dirigées contre le droit de ce peuple à l'autodétermination, qui, de plus, mettent en cause les droits souverains d'un Afghanistan neutre et non aligné, seront rejetées par la République démocratique allemande. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande sont convaincus

M. Florin (RDA)

que la contre-révolution ne sera aidée ni par les mercenaires envoyés par les agents de la Central Intelligence Agency (CIA), ni par les moniteurs chinois, ni par les autres complices de la réaction, ni par la campagne de propagande montée contre la République démocratique d'Afghanistan. Le courageux peuple afghan marchera dans la voie qu'il a choisie.

M. CLARK (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Peu de puissances, s'il en fut, se sont identifiées avec autant de sympathie aux aspirations des peuples d'Afrique à la libération et à l'autodétermination que l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Que ce soit à l'occasion de nos justes guerres menées contre les puissances coloniales européennes, ou dans nos luttes contre la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud ou contre l'usurpation du pouvoir en Rhodésie du Sud et en Namibie, l'Union soviétique nous a toujours offert assistance et encouragement. Peu de pays, s'il en est, ont oeuvré davantage que l'Union soviétique à la promotion de la cause de la détente et du relâchement de la tension mondiale, cause à laquelle les pays non alignés ont adhéré irrévocablement car c'est la seule qui offre la possibilité d'abolir les relations inégales entre Etats et les privilèges acquis par la force. Aucun pays, aucune puissance n'a aidé le tiers monde plus que l'Union soviétique à défendre son indépendance, à affirmer sa souveraineté et à éliminer le racisme et l'occupation étrangère.

Il n'y a donc, dans ce que je vais dire aujourd'hui, pas de mots pour exprimer le sentiment profond de déception et de désillusion que le Gouvernement et le peuple du Nigéria ont ressenti lorsqu'ils ont appris la nouvelle d'une intervention armée soviétique en Afghanistan, un pays en développement du tiers monde qui ne constitue aucunement une menace directe à la paix et à la sécurité de l'Union soviétique.

M. Clark (Nigéria)

Les conséquences et les incidences de l'intervention armée soviétique en Afghanistan sont si graves qu'aucun argument fondé soit sur le paragraphe 7 de l'Article 2 de de la Charte, soit sur l'Article 51, soit sur l'existence d'accords bilatéraux ne peut être invoqué pour la justifier ou pour empêcher l'Assemblée générale d'examiner cette situation. De toute façon, la question de savoir si un problème relevant d'accords internationaux ou tombant sous le coup des dispositions générales de la Charte ou sur les considérations suprêmes du maintien de la paix et de la sécurité internationales peut être ou non considéré comme relevant essentiellement de la juridiction nationale d'un pays a été réglée de façon concluante au cours de la deuxième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en 1956 lorsqu'elle s'est réunie pour examiner une situation similaire. L'Assemblée générale a donc le droit d'être saisie de cette question puisque le Conseil de sécurité n'a pu trancher de façon positive sur le projet de résolution S/13729 du 6 janvier 1980, présenté par le Bangladesh, la Jamaïque, le Niger, les Philippines et la Zambie sur les récents événements en Afghanistan et sur leurs conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Le Nigéria ne se permettra jamais de jeter la pierre à qui que ce soit. Nous n'avons jamais été partisans de la politique de deux poids deux mesures qui conduit certains Etats à considérer des situations identiques favorablement dans certains cas et défavorablement dans d'autres. Nous sommes et nous resterons conséquents dans notre condamnation de toute violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte qui demande à tous les Etats de s'abstenir

"dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat...".

Que ce soit en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine ou maintenant en Afghanistan, nous condamnerons sans réserve toute intervention, quelle qu'elle soit, dans les affaires intérieures d'un Etat par des forces extérieures. Nous resterons toujours fidèles à notre conviction que tous les Etats souverains

M. Clark (Nigéria)

doivent être en mesure de résoudre seuls leurs problèmes internes. Nous avons toujours défendu de façon constante les principes de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples où que ce soit. C'est pourquoi nous ne faisons pas preuve de sélectivité en condamnant l'intervention soviétique armée actuelle en Afghanistan.

Le Nigéria ne pourra jamais adhérer à une doctrine qui justifie l'intervention armée et la violation de l'intégrité d'un Etat au nom de la défense des acquis d'une révolution. Inversement, nous n'appuierons jamais une intervention du même genre et la violation de la souveraineté d'un Etat parce qu'il existe un statu quo à maintenir. Les changements de gouvernement en Afrique et dans d'autres parties du monde ne doivent pas intervenir par l'action de forces extérieures; de même que nous n'acceptons pas la notion de sphères d'influence, nous ne croyons pas non plus qu'un Etat peut s'arroger le droit de décider de la direction que doit prendre un autre Etat, sur le plan moral ou pour toute autre raison.

Notre principale préoccupation dans ce débat comme dans d'autres lorsque nous n'avons pas hésité à condamner le renversement de gouvernements où que ce soit par des forces extérieures ou avec leur aide, c'est de faire respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies et de défendre le droit inaliénable de tous les peuples du monde entier à décider de leur propre destin, à l'abri de l'intervention extérieure, de la coercition, ou de l'intimidation quelle qu'elle soit. C'est pourquoi nous demandons le retrait immédiat des troupes soviétiques du territoire de l'Afghanistan.

Le peuple de l'Afghanistan qui, pendant des siècles, a sauvé sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique doit continuer d'exercer son droit à se doter de sa propre forme de gouvernement, comme dans le passé, et non pas par la coercition due à la présence de troupes étrangères.

Nous souhaitons aussi que l'intervention et la présence des troupes soviétiques en Afghanistan ne détruisent pas la détente et n'exacerbent pas les tensions internationales. La rhétorique de la guerre froide et les bruits de guerre ne peuvent que compromettre ou retarder le retour à une situation normale en Afghanistan et dans la région. Le retour à la guerre froide continuera aussi à augmenter la tension mondiale et à accélérer la course aux armements, risquant d'empêcher le transfert des ressources de l'armement au développement.

M. Clark (Nigéria)

Nous espérons donc que des efforts seront déployés à bon escient pour atténuer la tension actuelle de façon à ce que les objectifs de la deuxième Décennie du désarmement commencée cette année puissent être réalisés et que les obstacles qui se dressent sur la voie d'une ratification des SALT II pourront être éliminés sans retard. En outre, nous espérons que tous les pays, en particulier les pays voisins, contribueront à atténuer la tension dans cette région d'Asie en faisant preuve de modération et en veillant à ce que le conflit ne s'élargisse pas ou ne s'intensifie pas.

Si la situation en Afghanistan est caractéristique des temps troublés que nous vivons, le fait qu'elle soit examinée aux Nations Unies - d'abord au Conseil de sécurité et maintenant en Assemblée générale - augure bien de notre Organisation en tant que forum indispensable pour le règlement des différends internationaux. Cette notion doit être appuyée et soulignée, parce qu'il n'y a pas de possibilité d'issue pacifique et harmonieuse en dehors du cadre des Nations Unies.

Les membres permanents du Conseil de sécurité ont la responsabilité particulière de veiller à ce que la paix et la sécurité dans le monde soient maintenues sous l'égide des Nations Unies. C'est pourquoi nous sommes doublement préoccupés par le fait que, alors que nous demandons aujourd'hui à l'Union soviétique de respecter le droit international et la justice en retirant immédiatement ses troupes de l'Afghanistan, un autre membre permanent du Conseil de sécurité est en train de saper la récente résolution du Conseil de sécurité sur la Rhodésie du Sud. Non seulement il est revenu sur sa parole, mais il viole aussi cyniquement certaines dispositions précises de la résolution du Conseil de sécurité. Je veux parler du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

La façon dont ce gouvernement est en train d'agir en Rhodésie du Sud à l'heure actuelle fait naître de graves doutes quant à ses intentions et aux motifs de son action. Non seulement il tolère la présence de troupes sud-africaines en Rhodésie du Sud mais il les a même officiellement utilisées pour appuyer les vues et les intérêts de l'ancien régime rebelle. De toute évidence, cela est contraire à la résolution du Conseil de sécurité sur la Rhodésie du Sud.

Deuxièmement, il a encouragé l'utilisation et le déploiement de ces armées privées tristement célèbres - également appelées auxiliaires - qui ont été la plaie du peuple du Zimbabwe.

M. Clark (Nigéria)

Troisièmement, la mesure dans laquelle il a utilisé et mis en service actif les forces armées et les forces de sécurité illégales de la Rhodésie compromet le succès des décisions de la Conférence de Lancaster House, qui avaient suscité tant d'espoir de voir la paix et la stabilité revenir en Afrique australe.

M. Clark (Nigéria)

Espérons donc que l'examen actuel de la situation en Afghanistan permettra à la communauté internationale de s'engager plus avant à respecter les obligations des Nations Unies, à faire davantage appel à l'Organisation pour résoudre les différends internationaux et à respecter plus fidèlement les buts et les principes de la Charte.

M. SHAHI (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : La sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a été convoquée parce que le Conseil de sécurité n'a pu agir eu égard à la grave situation en Afghanistan, situation qui est lourde de conséquences négatives très vastes pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes témoins d'une intervention militaire massive d'un voisin puissant dans un petit pays non aligné sans défense. Cette intervention a mis en danger la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. Elle a créé un exemple et un précédent que d'autres pourraient être tentés de suivre. Aujourd'hui, l'Afghanistan est la victime. Demain, il pourrait s'agir de ses voisins ou des petits pays du Moyen-Orient ou d'une autre partie du monde. La menace à l'édification d'un ordre international reposant sur les valeurs, les normes et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et défendus par le mouvement des non-alignés saute aux yeux.

Le Pakistan croit que cet ordre international est indispensable à la survie et au progrès des petits pays et des pays en développement. Le peuple et le Gouvernement pakistanais ne peuvent donc manquer d'être profondément inquiets en présence de l'intervention armée effectuée par une superpuissance en Afghanistan, notre voisin immédiat, auquel les impératifs de la géographie et les vicissitudes de l'histoire ont lié le Pakistan dans des relations indestructibles de culture, de foi et d'intérêts communs.

La profonde appréhension partagée par une grande majorité des nations devant les événements en Afghanistan à la suite de l'intervention soviétique armée dans ce pays a été prouvée à l'évidence lors des débats du Conseil de sécurité qui ont précédé la présente session extraordinaire d'urgence. Treize membres du Conseil, y compris tous les membres représentant des nations du tiers monde, ont profondément déploré l'intervention armée et exigé le retrait de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan. Ils ont insisté sur le strict respect de la souveraineté et de l'indépendance nationale du pays et ont réaffirmé le droit

M. Shahi (Pakistan)

inaliénable de son peuple de déterminer son propre destin. Ce faisant, ils ont exposé leur attitude sans aucune équivoque.

On s'efforce de justifier l'intervention en invoquant les raisons suivantes : premièrement, que l'introduction de troupes étrangères en Afghanistan a été exigée par des attaques armées organisées par "les milieux impérialistes et réactionnaires contre la République démocratique d'Afghanistan", et que la présence de troupes soviétiques était donc indispensable pour maintenir la souveraineté et l'indépendance nationale de l'Afghanistan; deuxièmement, que cet acte a été entrepris en réponse à des demandes formulées à plus d'une reprise par les dirigeants afghans selon les dispositions du Traité soviéto-afghan d'amitié de décembre 1978. Il a également été affirmé que l'acte de l'Union soviétique est conforme à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui parle du droit de légitime défense individuelle ou collective, parce qu'il n'était pas question de permettre que l'Afghanistan devienne "une tête de pont pour préparer une agression impérialiste" contre l'Union soviétique. Troisièmement, que les troupes soviétiques n'ont pas pris part au dernier changement en Afghanistan et que leur présence était une affaire exclusivement bilatérale entre l'Afghanistan et l'Union soviétique.

Ces arguments n'ont pas convaincu la communauté internationale. Cela ressort des résultats du vote qui a eu lieu au Conseil de sécurité à la 2190ème séance, le 7 janvier. Le débat au Conseil a révélé les faiblesses et les contradictions de cette thèse.

On n'a pas fourni de faits pour corroborer l'allégation d'une ingérence étrangère en Afghanistan et moins encore d'attaques armées étrangères dans ce pays. Quelques nouvelles mensongères et spéculatives parues dans la presse et citées au Conseil de sécurité selon lesquelles les rebelles afghans auraient été formés en territoire pakistanais ne peuvent être considérées comme pouvant étayer cette accusation alors qu'il y a de multiples articles dignes de foi publiés dans la presse internationale qui montrent que l'Union soviétique participe aux affaires intérieures de l'Afghanistan depuis avril 1978.

A de nombreuses reprises dans le passé, mon gouvernement a réaffirmé la scrupuleuse adhésion du Pakistan à la politique de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Qu'il se soit agi du régime du Président

M. Shahi (Pakistan)

Daoud ou de celui de ses successeurs marxistes, Noor Mohammad Taraki et Hafizullah Amin, le Pakistan n'a jamais hésité à explorer, par un dialogue à tous les niveaux, y compris au sommet, la possibilité d'établir des relations amicales avec l'Afghanistan selon les cinq principes de la coexistence pacifique. Le fait que chacun de ces dirigeants afghans ait avancé des assertions d'agrandissement territorial contre le Pakistan ne nous a pas empêchés de poursuivre la recherche d'un modus vivendi fondé sur les impératifs du bon voisinage.

Le problème des réfugiés afghans n'est pas notre fait. Notre souci à leur égard est purement humanitaire. Ils ont reçu abri au Pakistan selon les principes et les pratiques universellement acceptés, la Convention de 1951 concernant le statut des réfugiés complétée par le Protocole de 1971 et les dispositions pertinentes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Gouvernement pakistanais a imposé des restrictions aux mouvements et aux activités des réfugiés afghans. Les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont inspecté plusieurs camps de réfugiés sur la trentaine ou plus qui ont été installés pour les accueillir. La présence de ces réfugiés représente un lourd fardeau pour nos ressources limitées. Leur nombre atteint maintenant 400 000. L'immense majorité d'entre eux sont pauvres et ont fui la répression et les mauvais traitements. Il ne s'agit ni de criminels ni de fugitifs.

Le soulèvement continu du peuple afghan est un phénomène purement interne. Il exprime leur rejet d'une idéologie étrangère à laquelle ils n'entendent pas se soumettre. La résistance du peuple afghan a sa racine dans son attachement à l'Islam et dans sa profonde tradition nationale de lutte implacable contre l'impérialisme et le colonialisme et de sa volonté de ne jamais céder ou se soumettre à des conquérants étrangers.

M. Shahi (Pakistan)

L'Article 51 de la Charte qui mentionne le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, des Etats a été invoqué après coup pour justifier l'intervention armée soviétique en Afghanistan. Mais l'Article 51 limite ce droit au cas où un Etat est l'objet d'une agression armée effective. L'Article stipule également que les mesures prises dans l'exercice de ce droit de légitime défense, individuelle ou collective, sont immédiatement notées à la connaissance du Conseil de sécurité.

Les circonstances dans lesquelles l'intervention armée a eu lieu sont loin de répondre aux conditions dans lesquelles l'Article 51 de la Charte peut être invoqué. L'Afghanistan n'a pas été envahi; il n'y avait pas non plus un seul soldat étranger sur son sol, mis à part le personnel militaire soviétique.

Une menace inexistante d'invasion, et des considérations de légitime défense collective sont invoquées de toute évidence pour justifier l'envoi à grande échelle de militaires soviétiques en Afghanistan. Leur nombre se rapproche, paraît-il, de 100 000. Ces forces sont déployées dans toutes les parties de l'Afghanistan. Les forces afghanes ont été désarmées. Peut-on considérer cela comme une mesure visant à protéger l'Afghanistan d'une agression extérieure, qui, seule, peut justifier le recours à l'Article 51 de la Charte?

La présence de troupes étrangères en Afghanistan n'est pas une affaire bilatérale : c'est un sujet de profonde préoccupation internationale. L'intervention armée en Afghanistan sous prétexte que l'Union soviétique ne pouvait admettre que ce pays devienne une "tête de pont" pour une agression contre elle constitue un précédent des plus inquiétants. Sous ce prétexte, tout pays, même la plus exemplaire des nations non alignées, peut devenir la victime d'une intervention armée de la part d'un voisin plus puissant. Quelle confiance le monde non aligné peut-il accorder à l'assurance que les grandes puissances respecteront leur souveraineté, leur indépendance nationale et leur intégrité territoriale et qu'elles s'abstiendront de recourir à l'agression, à l'invasion militaire et à l'intervention armée dans la poursuite de leur compétition et de leur rivalité en vue d'obtenir des avantages stratégiques et des sphères d'influence?

M. Shahi (Pakistan)

Les principes du respect de la souveraineté, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et du non-recours à la force dans les relations internationales sont des principes sacrés. Ces principes ne peuvent faire l'objet de réserves ou de compromis en faveur de l'exportation d'une idéologie dont on veut consolider les acquis.

La communauté internationale est engagée nettement à l'égard de ces principes de la Charte des Nations Unies et des diverses déclarations et résolutions de notre Organisation mondiale. Nous ne perdons toutefois pas l'espoir qu'une grande puissance, comme l'Union soviétique, reconnaitra pleinement les graves conséquences de son intervention armée et commencera immédiatement à inverser sa ligne de conduite. Les effets désastreux sur le climat politique international sont déjà manifestes : la détente et le désarmement sont menacés par une relance de la politique de blocs et une reprise de la course aux armements nucléaires et classiques. Le but du nouvel ordre économique international ne fera que reculer et les forces qui tendent à la polarisation et à l'alignement trouveront une vigueur nouvelle.

Les tentatives visant à imposer de l'extérieur une solution à la crise interne que connaît actuellement l'Afghanistan ne serviront pas la cause de la paix et n'apporteront pas la stabilité à ce pays; elles ne feront que prolonger les épreuves du peuple afghan. Mon Gouvernement et mon peuple sont profondément préoccupés par les nouvelles publiées dans la presse internationale d'une répression continue et aveugle menée contre le peuple afghan. Nous espérons que ces nouvelles sont dépourvues de fondement.

En conclusion, le Pakistan estime qu'il est indispensable que l'Assemblée générale lance un appel unanime en vue du retrait immédiat, inconditionnel et total des forces armées étrangères de l'Afghanistan; de la création de conditions qui permettent au peuple afghan de décider de son propre destin sans ingérence ni coercition extérieures; du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Afghanistan; de la

M. Shahi (Pakistan)

non-ingérence dans les affaires intérieures de ce pays; de l'établissement de conditions de stabilité et de tranquillité en Afghanistan propres à permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leur patrie en toute sécurité pour leur vie et en tout honneur. Jusqu'à leur retour, la communauté internationale devrait leur accorder son assistance pour alléger leurs souffrances.

Je voudrais réaffirmer de la manière la plus catégorique que mon Gouvernement reste fidèle à sa politique d'amitié et de bonne volonté envers le peuple frère afghan, dont le bien-être et le progrès nous tiennent à coeur.

Nous désirons la paix et la tranquillité pour l'Afghanistan autant que nous les désirons pour notre propre pays. Le peuple pakistanais espère sincèrement que le vaillant peuple afghan verra bientôt la fin de ses épreuves, trouvera la paix et la stabilité dans son pays et réaffirmera pleinement son identité nationale et islamique.

M. PINIES (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Le degré d'importance que la communauté internationale accorde aux événements qui se sont dernièrement produits en Afghanistan est reflété par le fait que le projet de résolution présenté par les pays non alignés membres du Conseil de sécurité, a recueilli 13 voix affirmatives, même si le vote négatif émis par un membre permanent a empêché son adoption. C'est pourquoi il a fallu convoquer cette sixième session extraordinaire d'urgence pour étudier cette question.

Ma délégation a pris la parole au Conseil de sécurité et a clairement exposé la préoccupation que mon gouvernement éprouve face à l'agression militaire soviétique, qui viole l'indépendance politique de l'Afghanistan. Cela met en danger la paix et la sécurité internationales, cela interrompt la détente qui s'était produite au cours de ces dernières années, cela met fin - provisoirement, il faut espérer - à la ratification du Traité SALT II par une autre grande puissance, et tout cela entraîne ouvertement la possibilité d'une reprise de la guerre froide avec tous les dangers qu'elle représente pour les pays, petits et moyens.

Certes, tous ces faits, de par leur gravité même, suffisent pour que la communauté internationale ne se sente plus désormais en sécurité. De cette tribune et au nom de mon gouvernement, je lance un appel pour que l'Union soviétique réfléchisse aux graves conséquences que ses actes pourraient entraîner dans le monde et retire immédiatement ses forces militaires de l'Afghanistan, de façon à ce que ce pays puisse exercer les options politiques qui sont les siennes dans le cadre de procédés démocratiques.

M. Pinies (Espagne)

En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et en raison du poids qu'elle a au sein des Nations Unies et du fait qu'elle est indéniablement une grande puissance, l'Union soviétique doit avoir conscience de ses responsabilités et contribuer au maintien de la paix mondiale sans la compromettre par des actes qui n'ajoutent rien à son passé historique.

Ma délégation ne veut pas s'étendre plus longuement sur cette question car le caractère urgent de cette session doit inciter à l'adoption de décisions sans qu'il soit nécessaire de faire de longs discours qui empêcheraient des mesures rapides et efficaces que le Conseil en l'occurrence n'a pas pu adopter.

Que du moins ce soient l'Assemblée et l'opinion de la majorité des Etats qui fassent comprendre à l'Union soviétique son erreur et les dangers de son action.

La séance est levée à 13 h 15.

